

SANTÉ

Le centre municipal de santé ferme désormais plus tôt

→ Restrictions budgétaires obligent, depuis le 7 juillet, le centre municipal de santé ferme ses portes une heure plus tôt du lundi au vendredi.



Guillaume Souvant



"La décision de fermer le centre municipal de santé à 18 heures au lieu de 19 heures n'a rien d'une lubie. Elle s'inscrit dans le cadre des restrictions budgétaires imposées par l'État", explique Ronan Lebert (photo), le nouvel adjoint au maire en charge des affaires sociales. Ce créneau a été choisi car la fréquentation était un peu moins importante à ce moment-là de la journée.

"Il nous fallait absolument réduire les dépenses et nous avons essayé de trouver une solution sans trop pénaliser les habitants ni bousculer le travail des infirmiers, des médecins et des secrétaires", ajoute l' élu.

Le centre municipal de santé de Saint-Pierre est **unique en Touraine**. Il a été créé en 1931, avec une seule infirmière, à l'origine pour la consultation des nourrissons.

Aujourd'hui, il regroupe deux entités : un centre de soin avec onze infirmiers – dix femmes et un homme – ainsi que des médecins généralistes et spécialistes et un centre de médecine préventive du sport.

Près de **2 450 personnes** le fréquentent **chaque année**, ce qui représente 15% de la population, environ 2000 consultations médicales et 76 000 actes infirmiers.

"Avec la conjoncture actuelle, on sait que certaines personnes renoncent à se faire soigner, faute de moyens."

Selon un sondage CSA de 2013, 33% de Français renoncent à des soins médicaux, souvent des soins dentaires ou ophtalmiques.

"La ville compte environ 20% de personnes à la recherche d'un emploi, sa population est fragile. L'objectif est de pouvoir maintenir ce service utile aux habitants."

Le Centre municipal de santé permet aux usagers de ne pas avancer d'argent pour les soins, car la ville fait elle-même l'avance de tiers payant.

La ville le fait à leur place et se fait rembourser ensuite par les caisses d'assurance maladie et les mutuelles.

Centre municipal de santé
12 rue Ethel et Julius Rosenberg
02 47 63 43 60

Nouveaux horaires
d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
8h - 12h / 13h30 - 18h
Samedi : 8h - 12h
En dehors de ces horaires
en cas d'urgence
contacter la mairie au 02 47 63 43 43

Les horaires du centre de
soins infirmiers
à domicile restent inchangés
Ouverture, 7 jours sur 7
8h - 12h / 14h - 20h

Conseil municipal (extraits) du mercredi 9 juillet 2014

Réforme des rythmes scolaires

L'appel d'offres relatif à la gestion des activités péri et extra scolaires et des nouveaux temps liés à la réforme des rythmes scolaires est attribué au **Patronage Laïque** pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2014 et ce pour un montant de 2,34€/heure/enfant.
2 abstentions : EELV

Accueil de loisirs du mercredi : fixation des tarifs

A compter de septembre 2014, les enfants auront **classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30**.

Les enfants pourront, **sur inscription préalable** des familles, prendre leur repas sur le centre. A 11h30, ils seront acheminés vers les accueils de loisirs où ils seront accueillis **jusqu'à 13h**.

Au-delà de 13h si leurs parents ne se sont pas présentés, ils seront intégrés, **jusqu'à 18h maximum**, à l'un des trois accueils de loisirs (Viala, Paul-Louis Courier ou Pierre-Sémar) en fonction des inscriptions enregistrées et des capacités d'accueil de chaque centre. Le tarif est établi en fonction du quotient familial, de 0,28€/heure à 1,20€/heure ou de 1,96€/demi-journée à 8,40€/demi-journée et 17,50€/demi-journée pour les familles hors Saint-Pierre.

3 abstentions : EELV, NPA

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014

